

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°18-2022

MSA

La CFDT Agri-Agro agit pour les rémunérations en MSA !

Dans le cadre de ses échanges réguliers avec les élus et les militants, le Secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, s'est rendu, début février, à Avignon (84), où il a rencontré des salariés de la MSA Alpes Vaucluse. Il a pu échanger avec l'équipe CFDT et les salariés sur leur activité ainsi que leurs sujets de préoccupation, tels que la rémunération ou leurs conditions de travail.

Suite à cette visite, le Salon de l'Agriculture (qui s'est tenu du 26 février au 6 mars derniers) a été l'occasion d'interpeller le Président et le Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA sur ces mêmes thèmes.

La MSA aujourd'hui, ce sont 10% de l'effectif qui perçoivent un différentiel de salaires tous les mois pour atteindre le montant du SMIC ! De ce fait, un grand nombre de salariés sont éligibles aux minimas sociaux !

Ce sont aussi plus de 60% de l'effectif global qui sont éligibles à l'indemnité inflation !

Ce sont, encore, près de 5.000 « Equivalent Temps Plein » en moins sur les vingt dernières années !

Ce sont des salariés « essentiels » sur l'ensemble des territoires et aux côtés de toutes les populations... Comment continuer à remplir les missions, indispensables aux populations, de services publics et de proximité dans ces conditions ?

La MSA, ce sont 16.000 salariés engagés, au quotidien, qui s'interrogent et s'inquiètent sur leur avenir.

La CFDT a interpellé l'Etat (à travers le Premier ministre) sur cette situation et a aussi demandé à la FNEMSA (Fédération Nationale des Employeurs en MSA) de donner des perspectives aux salariés... C'est indispensable !

Pour 2022, l'urgence est de consentir à une augmentation conséquente de la valeur du point. Elle contribuerait à une reconnaissance indispensable et légitime de l'investissement et du professionnalisme de ces femmes et de ces hommes qui constituent la richesse de la MSA, notamment au travers de la crise que nous traversons.

Il est, également, incontournable de trouver un accord sur une révision des classifications.

Sans ces mesures indispensables pour les salariés de la MSA, la CFDT Agri-Agro est très pessimiste quant à l'avenir du deuxième régime de protection sociale. C'est pourquoi elle poursuit sans relâche son action en faveur d'une amélioration du sort des salariés de la MSA.

Fait à Paris, le 17 mars 2022

Contacts :

Odile BAUDET-COLLINET, Secrétaire fédérale : 06.37.80.24.64
Presse : 06.89.04.25.27